

Au sein de la **CCP** composée d'élus du personnel contractuels,
FO est là pour défendre vos droits.

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé

formation

conseil
de
discipline

**La CCP
donne
des avis**

télétravail

temps partiel
et/ou congés
spécifiques

évaluations

accompagnement
procédure de
licenciement
après période d'essai
ou inaptitude
physique

*Force Ouvrière, c'est la garantie de ne pas rester seul(e), d'être soutenu(e) :
vous pouvez compter sur la capacité des élus FO pour vous aider à constituer
et porter votre dossier, afin de FAIRE VALOIR ET RESPECTER VOS DROITS.*



**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE**

www.foterritoriaux.fr

**LES CANDIDATS FO :
des femmes et des hommes
formés, compétents,
efficaces, disponibles
et à votre écoute.**

Je vote

Le 8 décembre

CHER(E) COLLÈGUE,

**La CCP est l'instance paritaire
qui examine certaines décisions individuelles
relatives aux personnels contractuels.**

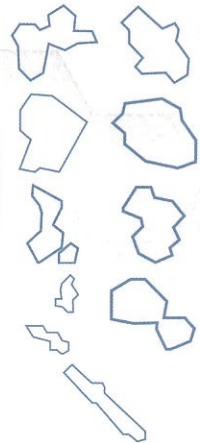
Le 8 décembre, vous allez élire vos représentants à la CCP.

Ils auront pour rôle de porter et défendre les dossiers suivants :

- Révision évaluation, temps partiel, télétravail, disponibilité, etc ;
- Discipline ;
- Licenciement ;
- Refus de temps partiel, de congés spécifiques, etc.

FO

Territoriaux



Votez Force Ouvrière,

pour choisir des représentants
disponibles, formés,
expérimentés, déterminés
et porteurs
de vraies valeurs
d'indépendance
et de liberté

FO revendique



Flashez-moi

VOTE

VOTE



VOTE

VOTE

